



POUR TOUS : **L'ÉQUITÉ PLUTÔT QUE LES CALCULS !** *On vous dit tout !*

Au sein du CSE Siège BGNP et Supports, les élus CFE-CGC Groupe La Poste se sont battus pour une idée simple : que chaque salarié bénéficie des Activités Sociales et Culturelles de façon claire, équitable et immédiate.

NOTRE PROPOSITION ÉTAIT SIMPLE & JUSTE :

- 200 € pour chaque salarié
- Le même montant pour tous
- Aucun quotient familial
- Aucun reste à charge
- Utilisable librement jusqu'au 31 décembre 2026

NOUS AVONS DÉFENDU UNE VISION CLAIRE : **L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES SALARIÉS**

CE QUE NOUS AVONS REFUSÉ

Certains proposaient un système différent : quotient familial, participation financière des salariés, reste à charge. Autrement dit : plus compliqué et moins lisible pour les salariés.

LA CFE-CGC A FAIT UN AUTRE CHOIX : **LA SIMPLICITÉ ET L'ÉQUITÉ.**

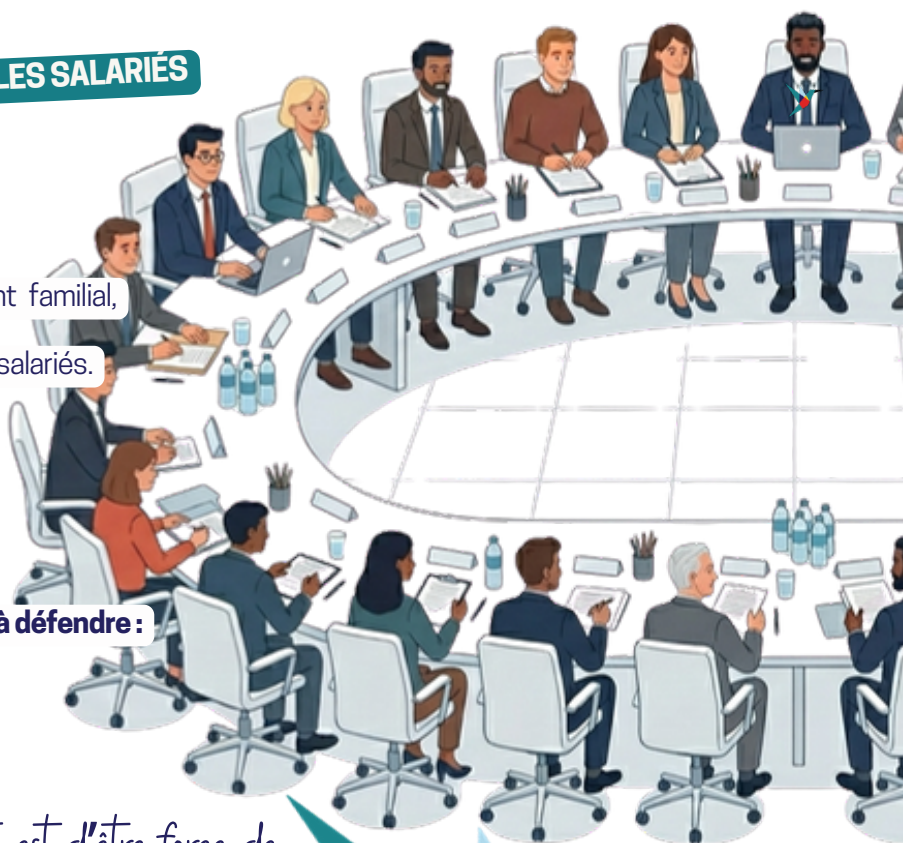
NOTRE ENGAGEMENT

Nos élus CFE-CGC (7 élus au CSE/25) continueront à défendre :

- Des ASC accessibles à tous
- Des droits simples et lisibles
- Des mesures concrètes pour le pouvoir d'achat

POURQUOI CETTE PROPOSITION ?

Parce que nous pensons que les ASC doivent profiter à tous, sans complexité administrative, sans calculs interminables et sans système qui donne plus à certains et moins à d'autres.



Parce que le rôle d'un élu CSE est d'être force de proposition & de défendre l'intérêt collectif.

CFE-CGC Groupe La Poste : des élus qui agissent.

**100%
CADRES**

**100%
VOUS**

Vous bénéficiez de 66% de crédit d'impôt sur le montant annuel de votre cotisation

Représentant CFE-CGC : _____



Conformément au Règlement General de Protection des Données, et à la loi «Informatique et Libertés» modifiée en juin 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à la CFE-CGC Groupe La Poste, 90 Rue Lafayette, 750009 Paris, ou cgclaposte@gmail.com, avec une copie de votre pièce d'identité.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de la relation avec son client. Elles peuvent donner lieu, à l'avenir, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le premier trimestre d'adhésion sera prélevé au prorata temporis.

DÉBITEUR	
NOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR	
ADRESSE (n° ET RUE) :	
CP :	VILLE :
PAYS :	

COMPTES À DÉBITER	
N° DE COMPTE IBAN	
CODE BIC	

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles peuvent donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'avis et de rectifications tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

SIGNATURE: _____



0% d'augmentation de votre cotisation depuis 4 ans
100% d'engagement